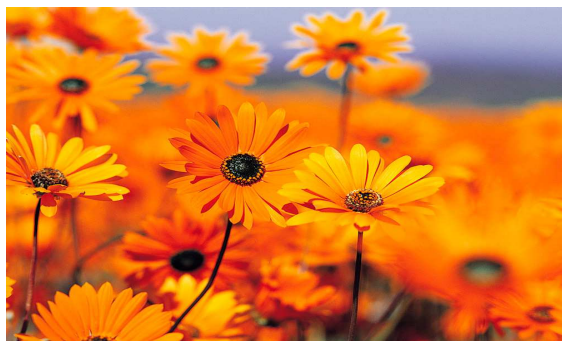




Nos activités :

1. Des campagnes d'informations (conférences, articles de presse, formations)
2. édition de brochures
3. des séminaires de formation à l'adresse des délégués du personnel, aux entreprises et à tous les intéressés
4. des consultations individuelles aux victimes d'un harcèlement moral ainsi que le suivi nécessaire en vue d'arrêter le harcèlement en question
5. les victimes sont encadrées par des consultants formés en coaching
6. la négociation de dispositions « anti-mobbing » dans le cadre des conventions collectives de travail (textes de conventions à votre disposition)
7. une activité de lobbying avec le but de sensibiliser les employeurs, les fédérations d'employeurs et le monde politique à ce problème
8. La revendication d'une loi antimobbing



Mobbing asbl

64, avenue de la Liberté
L- 1930 Luxembourg
B.P 2617 L-1026 Luxembourg
CCP-L: LU46 1111 1981 8514 0000

Téléphone : 00352 28371212
Fax: 00352 28371213
Messagerie :
mobbingasbl@mobbingasbl.lu
www.mobbingasbl.lu

Mobbing asbl

**Aides aux
victimes du
harcèlement
moral**

Téléphone:
00352 28 37 12 12
Permanences:
Mardi et jeudi
de 19:00-21:00h
GSM: 00352 621 371 212

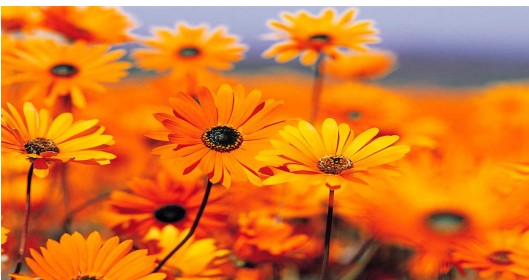
Mobbing asbl

La Mobbing a.s.b.l. (Association luxembourgeoise contre le harcèlement moral et stress au travail) créée en 2001, est issue d'une campagne de prévention du harcèlement moral depuis 1998

La Mobbing a.s.b.l. est politiquement neutre et disponible pour tous les demandeurs (victimes, harceleur, employeur etc.) qui nécessitent de l'aide dans le domaine du harcèlement moral et stress au travail

Le conseil d'administration est composé de membres professionnelles dans le domaine sociale, notamment et à titre d'exemple, des collaborateurs, de la division de la Santé au Travail au Ministère de la Santé. Des experts tel que psychologue et psychiatre ainsi que des juristes

La Mobbing a.s.b.l. est présidée par Monsieur Marcel Goerend, et dirigée par Madame Monique Breisch, responsable du département Consultations, Coach DVNLP



Le « Mobbing », c'est quoi?

La notion « Mobbing » provient du verbe anglais « to mob » (critiquer, malmener, attaquer quelqu'un).

Par harcèlement moral (Mobbing) on comprend une communication qui est accablée par un conflit parmi collègues ou entre les supérieurs et le personnel sur le lieu de travail, où l'individu concerné est dominé et attaqué systématiquement, directement ou indirectement par une ou plusieurs personnes (pendant un temps plus long) dans le but de l'expulser de la vie de travail et ce qu'il éprouve comme une discrimination.

La pression mène déjà après courte période à des troubles psychiques et/ou physiques. Un harcèlement prolongé peut mener à une généralisation de la méfiance, aussi dans les autres domaines de la vie et peut provoquer un changement d'attitude fondamental. En outre peuvent s'y ajouter des pensées récurrentes qui tournent constamment autour des humiliations éprouvées et qui empêchent la victime de prendre ses distances, par rapport à l'événement et évitent toute possibilité de régénération et de réflexion individuelle. Ceci peut mener à un épuisement physique et psychique complet, à des fortes dépressions nerveuses même jusqu'à la tentative de suicide. Suite aux effets massifs du « Mobbing », l'environnement familial de la personne attaquée est exposé à des épisodes éprouvants et exigeants.

Contact Consultations

Consultations seulement sur rendez-vous

Pour fixer un rendez-vous:

tel: 00352 28 37 12 12

messagerie: mobbingasbl@mobbingasbl.lu

Lieux des consultations:

64, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg

Les consultations sont payantes: 25€

Les syndicats LCGB et Syprolux couvrent ces frais pour leurs membres.

Guide « Mobbing »

Demandez notre « Guide pour les victimes du harcèlement moral et leurs interlocuteurs » gratuite

« Leben ohne Maske » 10€

64, avenue de la Liberté
L- 1930 Luxembourg
B.P 2617 L-1026 Luxembourg

Téléphone : 00352 28371212
Fax: 00352 28371213
Messagerie :
mobbingasbl@mobbingasbl.lu
www.mobbingasbl.lu